

	Département de l'Isère		République française	
	N° 2026 - 39	EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		
29/04/2026	Désignation des délégués représentant la commune au sein du Territoire d'Énergie Isère (TE38)			

Envoyé en préfecture le 13/05/2026  
 Reçu en préfecture le 13/05/2026  
 Publié le 18/05/2026  
 ID : 038-213801145-20260429-202639-DE

Nombre de conseillers : 19  
 En exercice : 19  
 Présents : 18  
 Votants : 18 + 1 pouvoir

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf avril,

Le Conseil municipal de la commune de Clonas sur Varèze, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au foyer communal 9 Rue du 8 mai 1945, Maison commune temporaire, sous la présidence de M. Vincent CHORON, Maire.

Date de la convocation : 23/04/2026.

Convocation adressée aux membres du Conseil municipal le 23/04/2026 par messagerie.

**Présents** : BASTIEN Yvan. BENALI Jessica. BERNARD Christophe. CHORON Vincent. COMTE Elisabeth. DARDIER Stéphane. DEGAS Sylvie. DUMAS Christophe. FERNANDES Ghislaine. FONTANA Julien. GONCALVES Patrick. LARUE Christelle. LAVIGNE Isabelle. LIBERO Franck. MERNISSI Chakib. MODRAK Bérénice. MOURLON Jérôme. RIBEYRE Ludovic.

**Excusée** : DEYRIEUX Caroline (pouvoir à Patrick Goncalves).

Le pouvoir a été déposé en application de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

Le Conseil, réuni au nombre prescrit par l'article 50 de la loi du 5 avril 1884, nomme Mme Christelle LARUE, secrétaire de séance.

M. le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir élire ses délégués chargés de représenter la commune au sein du TE38 (Territoire d'Énergie Isère), soit un délégué titulaire et un délégué suppléant.

**Le Conseil municipal,**

**Vu** les dispositions du code général des collectivités territoriales,

**Vu** les statuts de TE38,

**Vu** la délibération d'adhésion à TE38,

**Considérant** l'adhésion de la commune à Territoire d'Énergie Isère (TE38),

**Considérant** la nécessité suite au renouvellement des Conseils municipaux de procéder à la désignation d'un nouveau délégué titulaire et d'un nouveau délégué suppléant, afin de représenter la commune au sein du Comité syndical de TE38,

**Considérant** qu'en application de l'article L.5721-2 du Code général des collectivités territoriales, pour l'élection des délégués des communes au Comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter uniquement sur l'un de ses membres,

**Considérant** que le mandat des nouveaux représentants de TE38 ainsi désignés débutera à la réunion d'installation du Comité syndical de TE38,

**Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Désigne** en tant que délégués de la commune au sein du Comité syndical de TE38 :

Titulaire	Suppléant
MERNISSI Chakib	BERNARD Christophe

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus,  
Extrait certifié conforme par le Maire,  
A Clonas sur Varèze, le 6 mai 2025,

Le Maire,  
Vincent CHORON



La secrétaire,  
Christelle LARUE